DECRET N°2011-209/PRES accordant les pleins pouvoirs.

LE PRESIDENT DU FASO, CHEF SUPREME DES FORCES ARMEES NATIONALES,

VU la Constitution;

- VU le décret N°2011-199/PRES/PM du 15 avril 2011 portant dissolution du Gouvernement ;
- VU le décret n°2011-200/PRES du 15 avril 2011 portant nomination du Chef d'Etat-major Général des Armées

DECRETE

Article 1: Il est accordé à Monsieur Assimi KOUANDA, Directeur de Cabinet du Président du Faso les pleins pouvoirs pour présider la cérémonie de passation de commandement entre le Chef d'Etat-major Général des Armées sortant et le Chef d'Etat-major Général des Armées entrant nommé par Décret n° 2011-200/PRES du 15 avril 2011.

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Fait à Ouagadougou, le 18 avril 2011

Blaise COMPAORE